

Pour diffusion immédiate

La Fédération des établissements d'enseignement privés en faveur de la création d'un Ordre des enseignantes et enseignants du Québec

Montréal, 22 juin 2015 – La Fédération des établissements d'enseignement privés croit que la création d'un Ordre des enseignantes et enseignants du Québec représente une avenue intéressante. Cela favoriserait la valorisation de la profession, la reconnaissance des enseignantes et enseignants comme les experts en éducation et la promotion du développement professionnel tout au long de leur carrière.

« Les enseignantes et les enseignants sont des professionnels qui détiennent une formation universitaire d'au moins quatre ans, comme les ingénieurs, les architectes ou les physiothérapeutes, explique M. Jean-Marc St-Jacques. Ils occupent des postes clés au sein de notre société et méritent d'être reconnus comme tels. Ils sont à l'avant-plan des changements sociaux alors qu'ils doivent outiller les jeunes générations à prendre leur place dans un monde où une solide éducation est indispensable pour réussir et s'épanouir. Leur expertise doit être reconnue et ils doivent davantage participer aux grands débats sur l'éducation. Cela comprend bien sûr la défense de leurs conditions de travail, mais doit largement dépasser cet enjeu. Les enseignantes et les enseignants sont les experts en éducation et un Ordre professionnel favoriserait leur participation accrue aux débats. Surtout, cela pourrait devenir un formidable levier pour instaurer une culture de développement professionnel au sein de la profession. »

La Fédération partage l'opinion de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) selon laquelle la qualité des enseignants est le premier levier d'amélioration de l'efficacité des systèmes d'éducation. Les systèmes d'éducation les plus performants ont tous mis la qualité du personnel enseignant au cœur de leurs préoccupations.

Le développement professionnel des enseignantes et enseignants : un enjeu prioritaire

On se rappellera qu'une fois le brevet d'enseignement obtenu, les enseignantes et enseignants n'ont aucune obligation de s'engager dans une démarche de développement professionnel. Le brevet est valide à vie.

Au printemps 2014, le Conseil supérieur de l'éducation a déposé un avis intitulé *Le développement professionnel, un enrichissement pour toute la profession enseignante*. Cet avis met de l'avant le développement professionnel comme un levier pour accroître la valorisation

des enseignants et ainsi leur sentiment d'efficacité à exercer leur profession. Il fait ressortir la difficulté pour le milieu scolaire d'accorder au développement professionnel des enseignants l'importance prioritaire que tous les acteurs lui reconnaissent.

«Pour être un excellent enseignant, il faut constamment évoluer et s'outiller pour faire face au changement, explique Jean-Marc St-Jacques. Par exemple, depuis quelques années, on remarque une hausse du nombre d'élèves ayant des défis particuliers dans les écoles privées québécoises. Comme les écoles refusent de baisser leurs standards ou de voir leur taux de réussite diminuer, les enseignants et toute l'équipe-école doivent revoir leurs façons de faire pour aider ces élèves à surmonter les obstacles auxquels ils sont confrontés et les amener à la réussite. Cela demande notamment des changements à la façon d'enseigner et la maîtrise de différents logiciels utilisés par ces élèves. Les enseignants doivent être formés et accompagnés pour relever ces défis. »

La création d'un Ordre des enseignantes et enseignants n'est certainement pas la seule façon d'instaurer une culture de développement professionnel, mais cela pourrait devenir un outil fort intéressant, au bénéfice de tous les élèves du Québec.

-30-

Pour information :
Geneviève Beauvais
Directrice des communications
Fédération des établissements d'enseignement privés du Québec
Tél. 514 381-8891 poste 238